

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE ECRITE

à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi,  
relative à la politique climatique de la commune de Renens

---

Renens, le 18 septembre 2015

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi a questionné la Municipalité, dans son interpellation datée du 25 juin 2015, à propos de la politique climatique définie et mise en œuvre dans la Commune. Cette interpellation cible la réduction des émissions de gaz à effet de serre, dans le cadre de la conférence climatique de Paris prévue du 30.11 au 11.12.2015, où chaque pays devra s'engager à des objectifs chiffrés en ce sens.

Le bilan carbone est un outil de comptabilisation permettant d'évaluer, en ordre de grandeur, les émissions de gaz à effet de serre engendrées par l'ensemble des processus physiques qui sont nécessaires à l'existence d'une activité ou organisation humaine. Dans la très grande majorité des cas, il n'est pas envisageable de mesurer directement les émissions de gaz à effet de serre résultant d'une action donnée. En effet, si la mesure de la concentration en gaz à effet de serre dans l'air est devenue une pratique scientifique courante, ce n'est qu'exceptionnellement que les émissions peuvent faire l'objet d'une mesure directe. La seule manière d'estimer ces émissions est alors de les obtenir par le calcul, à partir de données dites d'activité : nombre de camions qui roulent et distance parcourue, nombre de tonnes d'acier achetées, nombre de vaches qui ruminent, etc. Tous les inventaires « officiels » - notamment les inventaires par pays dans le cadre du Protocole de Kyoto – sont établis de la sorte. Les chiffres qui permettent de convertir les données observables dans l'entité en émissions de gaz à effet de serre, exprimées en équivalent carbone, sont appelés des facteurs d'émission. Un bilan carbone repart donc des flux physiques qui concernent l'entité ou le projet (flux de personnes, d'objets, d'énergie, de matières premières...), et leur fait correspondre les émissions de gaz à effet de serre qu'ils engendrent via les facteurs d'émissions.

Les réponses aux trois questions posées dans cette interpellation nécessitent de faire au préalable un point sur les démarches et réflexions menées par la Commune par rapport à ses émissions de gaz à effet de serre. Ces dernières regroupent l'ensemble des gaz dont l'effet participe plus ou moins au réchauffement climatique. Le CO<sub>2</sub> étant par contre le gaz à effet de serre émis en plus grande quantité, les émissions de gaz à effet de serre peuvent aussi être exprimées dans la suite de ce document en termes d'équivalents de CO<sub>2</sub>.

L'évolution des émissions de gaz à effet de serre d'un territoire passe par l'analyse des grands postes d'émissions, tels qu'illustrés à la Figure 1.

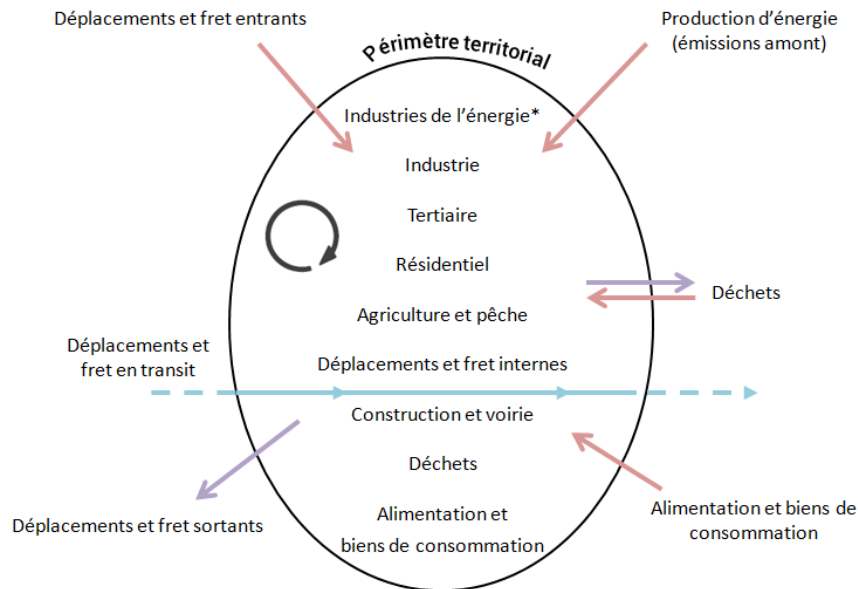


Figure 1 : Postes d'émissions de CO<sub>2</sub> (source de l'image : [www.maneco.ch](http://www.maneco.ch))

En se restreignant aux postes uniquement sous compétence communale et spécifiques à Renens, les éléments suivants sont à considérer :

#### *Tertiaire :*

Ce poste correspond à la présence et aux activités des autorités et de l'administration communale. L'évaluation des émissions relatives de gaz à effet de serre se répercute au final dans les postes détaillés ci-après.

#### *Résidentiel :*

Les émissions de CO<sub>2</sub> proviennent de la consommation de combustibles pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire, ainsi que la consommation d'électricité du parc immobilier communal. L'ensemble des bâtiments situés sur le territoire communal n'est pas pris en considération.

L'inventaire de ces bâtiments se restreint à ceux dont l'exploitation est entièrement sous responsabilité communale. Par exemple, une maison propriété de la commune, mais louée à des particuliers qui gèrent eux-mêmes leur système de chauffage, est sortie de la réflexion.

Au final, ce sont 21 bâtiments communaux qui sont pris en considération. Ils font tous l'objet d'un suivi énergétique (électricité-chaaleur-eau) hebdomadaire ou mensuel. Les émissions de CO<sub>2</sub> peuvent ainsi être suivies.

Ce poste a généré pour l'année 2012 une émission de 1'038 tonnes de CO<sub>2</sub><sup>1</sup>. En 2014, ces émissions se sont montées à 1'009 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit une réduction de 3%. Ce phénomène s'explique d'abord par une optimisation de l'exploitation de ces bâtiments permettant de réduire les émissions liées au chauffage, ainsi qu'une consommation d'électricité certifiée *Naturemade Star* depuis le mois de juin 2014 suite à la décision municipale sur le choix du type d'électricité pour l'administration communale. Pour évaluer l'effet qu'aurait une année complète de consommation d'électricité *Naturemade Star* sur les derniers chiffres annuels à disposition, une simulation sur 2014 a été faite : les émissions de CO<sub>2</sub> se situeraient ainsi à 942 tonnes, soit une réduction potentielle de 9% par rapport à 2012.

<sup>1</sup> 1 tonne de CO<sub>2</sub> correspond au déplacement d'une voiture consommant 5 litres d'essence pour 100 km, sur une distance de 8'400 km.

Pour compléter ce poste, les émissions de CO<sub>2</sub> issues de la consommation d'électricité pour l'éclairage public ont été prises en compte. En 2012, 853 MWh d'électricité ont été consommés, générant ainsi la production de 127 tonnes de CO<sub>2</sub>. En 2014, pour le même nombre de kilomètres de rues éclairées, cette consommation s'est réduite à 807 MWh en raison du remplacement progressif durant cet intervalle des ampoules des luminaires par des LEDs et par la réduction de l'intensité lumineuse entre 23h30 et 05h30 de certains points lumineux. De plus, grâce aux six mois de consommation d'électricité certifiée *Naturemade Star*, les émissions de CO<sub>2</sub> ont diminué à 65 tonnes, soit une réduction de 49% par rapport à 2012. La simulation d'une année totale d'électricité *Naturemade Star* selon les données 2014 de consommation permet de chiffrer ce point à seulement 10 tonnes de CO<sub>2</sub>, soit une réduction potentielle de 92% par rapport à 2012.

#### *Déplacements et frets internes :*

Il s'agit premièrement des déplacements effectués par le parc de véhicules communaux afin de réaliser les activités de la Commune. Les consommations en carburant de ces véhicules étant comptabilisées, les émissions de CO<sub>2</sub> peuvent aussi être suivies. En 2012, les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux déplacements internes se sont montées à 65 tonnes de CO<sub>2</sub>. Ces émissions se sont réduites à 54 tonnes en 2014, soit une diminution de 17%. L'activité de déneigement de la voirie a une grande influence sur la consommation de carburant. En 2014, il y a eu peu de besoins de dégager les routes, à contrario de 2012.

Deuxièmement, les déplacements professionnels des collaborateurs au moyen de leur véhicule privé ont aussi été pris en compte. En 2012, 24'854 km ont ainsi été parcourus. Ne disposant pas de détail sur les motorisations de ces véhicules privés, les consommations moyennes des véhicules à essence et à diesel ont été utilisées, chacune pour la moitié des kilomètres considérés. Les émissions de CO<sub>2</sub> ont par ce biais été estimées à 3.3 tonnes. En 2014, la distance parcourue s'est élevée à 28'730 km, soit selon les mêmes hypothèses à 3.8 tonnes de CO<sub>2</sub>. Cela représente une augmentation de 15% par rapport à 2012.

Il faut encore relever que, suite à la mise en place du plan de mobilité de l'administration communale en 2010, des vélos électriques, des cartes Galaxy TL, des cartes journalières CFF et un abonnement Mobility pour les voitures en libre-service sont à la disposition du personnel communal pour assurer leurs déplacements professionnels.

#### *Déplacements et frets en transit :*

Ce poste traite des émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements du personnel communal se rendant au travail.

Afin de réduire cet impact, un plan de mobilité a été mis en place en novembre 2010. Celui-ci vise la réduction de la part des modes de transport non durables du personnel communal au profit des transports en commun et de la mobilité douce dans le but de désencombrer les routes et de diminuer les émissions de CO<sub>2</sub> qui en découlent. Des mesures incitatives sont proposées, telles que le remboursement partiel ou total des abonnements TL, CFF et CGN, des subventions sur l'achat d'un vélo/scooter électrique ou d'un vélo traditionnel, le remboursement des contrôles et entretiens de vélo et finalement la remise de cartes Galaxy et cartes journalières CFF. De plus, en parallèle, une politique de stationnement payant a été mise en place.

Une évaluation des effets de ce plan de mobilité a été réalisée en 2014. Elle a montré une diminution de 9% de la part modale des transports non durables, ainsi qu'une réduction de 4% dû à la pratique du covoiturage. Les augmentations suivantes ont été observées : 7% pour l'utilisation des transports publics, 6% pour le recours à la mobilité douce et 1% pour les parkings d'échange P+R. Ces résultats n'ont par contre pas été traduits en termes de nombre de kilomètres qui ne sont plus effectués en voiture. De ce fait, les économies de CO<sub>2</sub> ne sont pas chiffrables à ce jour.

Depuis son introduction jusqu'à fin 2014, le plan de mobilité a financé pour le personnel communal 568 cartes Galaxy, 48 cartes journalières CFF, 146 subventions pour des abonnements annuels CFF et TL, 175 subventions pour les abonnements CFF ½ tarif, 52 subventions pour les achats de vélo et 10 entretiens de vélos.

Cette année encore, la Ville de Renens a participé à l'édition nationale de *Bike to work*, action d'une durée d'un mois destinée à promouvoir la pratique du vélo pour se rendre au travail. Au terme de ce mois, 90% des déplacements effectués par les collaborateurs participant à cette action ont été réalisés par mobilité douce. Les 3'557 km parcourus de cette manière ont permis d'économiser 560 kg de CO<sub>2</sub>.

#### *Construction :*

Cela sous-entend les gaz à effet de serre liés à la construction (ou la rénovation) des bâtiments communaux.

Ce poste ne fait pas l'objet d'une comptabilité énergétique spécifique ; seule l'exploitation de ces bâtiments est suivie. Néanmoins, la Municipalité s'est engagée à respecter le *Standard Bâtiment 2011*, dont une copie est fournie en annexe. Ce standard définit des critères énergétiques et environnementaux pour les constructions publiques. Il constitue une ligne directrice permettant aux collectivités publiques d'être exemplaires en matière d'énergie et, par conséquent, de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Chaque nouvelle construction ou rénovation entreprise par la Commune respecte ce standard.

#### *Déchets :*

Une réduction de la quantité de déchets, ainsi que leur élimination par recyclage plutôt que par incinération et mise en décharge, permet de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> relatives.

La production de déchets par les habitants et utilisateurs d'un territoire ne relève pas directement de la compétence d'une commune. Renens agit principalement sur le tri sélectif des déchets et les points de collecte par des campagnes d'information ciblées. En marge des ordures ménagères, plus de 20 filières de collecte spécifiques sont proposées comme les déchets organiques, papier/carton, verre, bois, appareils électriques et électroniques, piles, métaux, déchets spéciaux ménagers, plastiques recyclables, textiles, etc.

Depuis l'introduction de la taxe au sac au 1<sup>er</sup> juillet 2013, le taux de recyclage est passé de 45 à plus de 60%, soit l'objectif cantonal. A savoir que la production globale de déchets par habitant est passée de 495 kg/hab en 2012 à 376 kg/hab en 2014, soit une diminution de 24%. La part de déchets incinérés à TRIDEL a évolué de 200 kg/hab en 2012 à 134 kg/hab en 2014, soit une diminution de 33%. La Commune est aussi en charge de la collecte et de l'élimination de ces déchets. La collecte des déchets en porte-à-porte est sous-traitée à un transporteur privé. Le choix du mandataire est lié à un marché public renouvelé tous les 5 ans. Un des critères d'adjudication est la performance environnementale des véhicules, caractérisée par la norme Euro propre au camion proposé. Lors du dernier appel d'offres effectué cette année, ce critère valait 40% de l'évaluation globale des offres. Pour obtenir le maximum de point, le transporteur devait proposer un camion de type Euro 5 ou 6 (classes les plus récentes) dont la carburation devait être hybride (électrique/diesel) ou à gaz. Cette façon de faire permet d'obtenir les meilleurs résultats dans la diminution des émissions polluantes liées au collectage des déchets ménagers.

#### *Alimentation et biens de consommation :*

Les émissions de gaz à effet de serre proviennent de la production des aliments et autres biens de consommation, ainsi que de la logistique qui leur est associée. La réduction de ces gaz passe notamment par le fait de produire et consommer localement, ceci de façon équilibrée et adaptée à ses besoins. Ou encore de procéder à des achats équitables.

Pour répondre à ce point, la Municipalité fait référence aux éléments détaillés dans la réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Line Rouyet relative aux achats publics équitables, datée du 11 décembre 2012 et fournie en annexe.

En plus des achats équitables listés dans la réponse 1 dudit document, il faut relever que la Commune suit l'engagement et les directives 2013-2016 sur les achats responsables. Ce document est aussi fourni en pièce jointe. Par ce biais, la Municipalité s'engage à ce que les produits achetés par la Ville respectent les principes du développement durable. De ce fait, même si elles ne sont pas chiffrées quantitativement, les émissions de CO<sub>2</sub> liées aux biens de consommation de la Commune sont prises en compte de façon sous-jacente.

Le tableau ci-dessous récapitule les émissions de CO<sub>2</sub> communales faisant l'objet de comptabilité et déterminées en tonnes :

	<b>2012</b>	<b>2014</b>	<b>Ecart</b>
Bâtiments communaux (électricité-chauffage-eau)	1'038	1'009	-3%
Eclairage public (électricité)	127	65	-49%
Véhicules communaux (carburants)	65	54	-17%
Véhicules privés utilisés pour les déplacements professionnels (carburants)	3.3	3.8	+15%
<b>TOTAL</b>	<b>1'233.3</b>	<b>1'131.8</b>	<b>-8%</b>

Les efforts entrepris par la Ville de Renens montrent des résultats favorables et satisfaisants. Le recours à l'électricité labellisée *Naturemade Star* amplifiera encore cette réduction dès la fin 2015, après une année d'exploitation entière sous ces conditions.

Au vu des explications qui précèdent, la Municipalité est en mesure de répondre aux trois questions de l'interpellation de la manière suivante :

**1. Les émissions de gaz à effet de serre font-elles partie des critères écologiques systématiquement pris en compte lors d'élaboration de projets ou d'achats publics ?**

De manière générale, sans bénéficier d'un objectif communal spécifique ou d'une comptabilité automatique pour tous les postes d'émissions, les diverses actions et réflexions détaillées au début de la présente réponse montrent que les émissions de gaz à effet de serre font partie de la réflexion environnementale et durable de la Commune. Le *Standard Bâtiment 2011* pour les projets de construction et de rénovation, de même que l'engagement et ses directives 2013-2016 sur les achats responsables, en sont des exemples.

Plus particulièrement, le suivi énergétique des bâtiments communaux, le suivi des consommations des véhicules communaux et le plan de mobilité pour le personnel communal permettent d'agir concrètement sur les émissions de gaz à effet de serre.

**2. Le cas échéant, la Municipalité pourrait-elle envisager d'inclure des montants destinés aux études sur les émissions de gaz à effet de serre dans les enveloppes de crédits d'étude ?**

De tels montants ne sont à ce jour pas spécifiquement prévus dans les crédits d'étude. Ils le sont néanmoins dans le cas précis de l'élaboration de nouveaux plans de quartier, en raison de l'application de l'article 16a de la Loi cantonale sur l'énergie et 46a de son règlement d'application, entrés respectivement en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le 1<sup>er</sup> février 2015. Ces articles demandent la réalisation d'une planification énergétique territoriale pour tout nouveau plan de quartier. Le contenu de ces planifications énergétiques territoriales doit encore être précisé par le Canton. Un guide pour les communes et les professionnels est en phase de finalisation ; il sera normalement disponible d'ici la fin de l'année.

Dans cette attente, la Ville de Renens a tout de même réalisé une planification énergétique territoriale lors de l'élaboration du plan de quartier "Malley-Gare". Ce document exprime entre autres les flux d'énergies et d'émissions de CO<sub>2</sub> suivant les scénarii énergétiques considérés.

La Municipalité attend la parution de ce guide cantonal pour systématiser le contenu de ses prochaines études de planification énergétique.

**3. La Municipalité pourrait-elle envisager d'établir, à l'image d'autres collectivités, un "bilan carbone" de la commune, et fixer des objectifs chiffrés de baisses d'émissions dans les secteurs de sa compétence ?**

Aucune étude de ce genre n'a été entreprise à ce jour sur le territoire communal, ceci en raison du coût élevé de cette démarche en termes financiers et du travail à investir, mais aussi parce que ces bilans carbone ne sont pas évolutifs dans le temps. Ils fournissent une image des émissions de CO<sub>2</sub> à un moment donné de la vie d'une commune. C'est pourquoi la Municipalité et ses services ont privilégié une approche limitée à leurs activités et domaines de compétences, mais néanmoins suivie quantitativement ou qualitativement dans le temps. Cette approche a été détaillée au début de la présente réponse.

La commune de Renens est labellisée *Cité de l'énergie* depuis 2005. Dans ce contexte, elle est constamment active en matière d'énergie. Le concept énergétique communal 2013-2016 fixe l'atteinte de la société à 2000 watts à l'horizon 2030 et les objectifs à réaliser dans ce but. Il y est notamment fait mention, pour le patrimoine communal, d'un objectif de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage et à l'eau chaude sanitaire de 10% à l'horizon 2016 et de 50% à l'horizon 2030, par rapport aux émissions de 2012.

Les émissions de CO<sub>2</sub> liées au chauffage et à l'eau chaude sanitaire se sont montées en 2012 à 881 tonnes et en 2014 à 828 tonnes, soit une réduction de 6%. Les objectifs sont donc pour l'instant tenus.

De plus, toujours dans le cadre du processus *Cité de l'énergie*, Renens réalise actuellement une planification énergétique territoriale de concert avec la commune de Prilly. Celle-ci passe notamment par un bilan des consommations en énergie (chaleur-électricité) de l'ensemble des habitations et infrastructures privées et publiques de la zone concernée. Cela signifie aussi une estimation des émissions de gaz à effet de serre. Cette étude devrait être finalisée d'ici l'automne 2015.

A noter aussi que l'association *Cité de l'énergie* va prochainement décerner le label "Site 2000 watts" au quartier Malley-Gare qui a fait l'objet d'une planification énergétique selon les articles 16a de la LVLEne et 46a du RLVEne.

En prévision de la prochaine Conférence sur le climat qui aura lieu à Paris à fin 2015, la Suisse a été la première à déposer formellement ses objectifs auprès de l'ONU, soit une diminution d'ici 2030 de 50% de ses émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990, en utilisant en partie des certificats étrangers. D'ici à l'horizon 2050, cette réduction devra se monter entre 70 et 85%.

Renens souhaite attendre le résultat des discussions et des objectifs de réductions des divers Etats-membres, ainsi que de voir leurs applications dans la politique climatique suisse, que la Commune suivra.

Par la présente, la Municipalité estime avoir répondu à l'interpellation de Monsieur le Conseiller communal Alberto Mocchi, déposée au Conseil communal en date du 25 juin 2015, relative à la politique climatique de la commune de Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Nicolas Servageon

**Annexes :**

- Standard Bâtiments 2011
- Réponse à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Line Rouyet relative aux achats publics équitables, 11 décembre 2012
- Achats responsables : Engagement et directives pour 2013-2016 de la Ville de Renens





# Le label « Cité de l'énergie »

Le label « Cité de l'énergie » est une distinction pour des communes et des régions ayant une politique énergétique particulièrement progressiste. Six domaines énergétiques sont jugés, par exemple les « Bâtiments et équipements ». C'est ici que le standard Bâtiments 2011 fixe des critères qui sont applicables aujourd'hui et qui se révéleront bénéfiques à l'avenir.

www.citedelenergie.ch



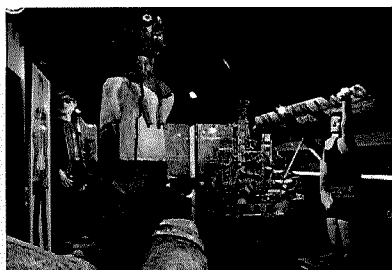
## Constructions nouvelles

L'ensemble des Grands-Hutins abrite un Espace de Vie Infantile, la Maison de Quartier de Carouge et le Biblioquartier. La construction de ces deux nouveaux bâtiments répond au standard MINERGIE. Des capteurs solaires couvrent 40% des besoins en eau chaude. Carouge (GE), Cité de l'énergie.



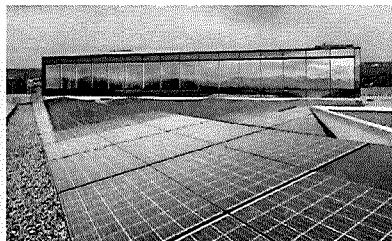
## Constructions existantes

Cette transformation concerne deux immeubles-tours de 14 étages âgés de 40 ans et comptant 140 appartements à caractère social. Les bâtiments, propriétés de la commune, ont été rénovés pour être labellisés MINERGIE. Les appareils électroménagers sont de classe A et le site sera prochainement raccordé à un réseau de chauffage à bois. Vevey (VD), Cité de l'énergie



## Utilisation efficace de l'électricité

La Collection de l'Art Brut à Lausanne est le premier musée suisse à avoir adopté la technologie LED pour tout son éclairage, permettant la réduction de 50% de la consommation d'électricité et l'économie de 1500 ampoules par an. De plus, ce nouvel éclairage des œuvres améliore leur préservation par la suppression des rayons ultraviolets et infrarouges. Lausanne, Cité de l'énergie Gold



## Energies renouvelables

Label MINERGIE-P-Eco pour cette extension du siège social de l'UICN à Gland, qui couvre 54% de ses besoins énergétiques par le biais d'énergie solaire (Prix Solaire Suisse 2010). La commune avait intégré des contraintes énergétiques dans le droit de superficie passé entre elle et l'UICN. Gland (VD), commune partenaire en processus Cité de l'énergie.

# Standard Bâtiments 2011

## Energie et environnement des constructions publiques

### Objectifs

Le standard Bâtiments 2011 vise à renforcer les mesures en faveur de l'efficacité énergétique, du recours aux énergies renouvelables, ainsi que de la construction écologique et du climat intérieur sain. Les propositions s'appuient sur des standards et des labels reconnus et acceptés dans le milieu de la construction.

Pour chaque projet de construction et après examen de sa faisabilité, on décide s'il est compatible avec les nouvelles orientations de la société à 2000 watts. Il y a lieu de tenir compte des objectifs d'efficacité énergétique de la SIA.

### Domaine d'application

Le standard Bâtiments 2011 constitue la ligne directrice qui permet aux collectivités publiques d'être exemplaires. Il est applicable aux constructions publiques et/ou à celles soutenues par les collectivités publiques. Il faut justifier les exceptions pour les cas spéciaux dont les critères page suivante ne peuvent être respectés.

### Préambule

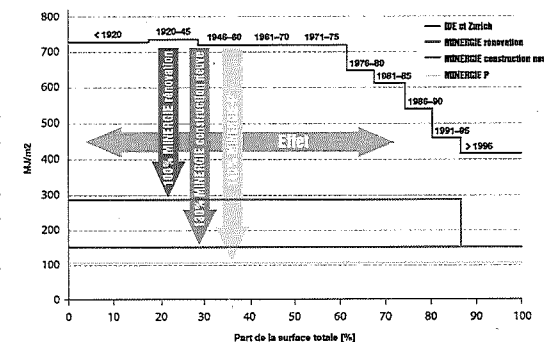
Investir dans l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables protège le climat, améliore l'environnement et la qualité de vie. C'est aussi un moyen de soutenir l'économie locale et créer des emplois.

Le succès d'une méthode de construction centrée sur l'énergie nécessite l'application des principes du développement durable incluant les aspects sociaux, économiques et écologiques. La recommandation SIA 112/1 «modèle de prestation» constitue la référence en la matière.

Le standard Bâtiments 2011 se base sur le standard Bâtiments 2008 et tient compte du Modèle de prescriptions énergétiques des cantons (MoPEC 2008) qui a été publié et qui sera mis en œuvre dans tous les cantons jusqu'en 2011.

### Le potentiel réside dans l'existant

Comparé aux nouvelles constructions, la rénovation doit être traitée de manière sensiblement différente et représente un grand défi. Pour des constructions existantes, des réflexions de base sont à mener en amont: faut-il se contenter de «bricoler» à court terme, faire un simple ravalement, une rénovation complète ou une démolition-reconstruction?



Renforcer et élargir le champ d'action du standard des rénovations

Editeur

SuisseEnergie pour les communes et les Délégués à l'énergie des grandes villes: Bâle, Berne, Bienne, Coire, Fribourg, Genève, Lausanne, Lugano, Lucerne, Neuchâtel, Schaffhouse, St. Gall, Winterthur, Zurich

Automne 2010

Contact: Toni W. Püntener, Umwelt- und Gesundheitsschutz Zürich, toni.puentener@zuerich.ch



SuisseEnergie pour les communes

Contact: Kurt Egger, kurt.egger@novaenergie.ch



# Critères énergétiques et environnementaux pour la construction

## 1 Nouvelles constructions

Les nouvelles constructions atteignent le standard MINERGIE-ECO.

Il faut s'efforcer d'atteindre le standard MINERGIE-P-ECO.

Les éléments de l'enveloppe qui ne se prêtent pas à une modification ultérieure (par exemple le béton de parement) sont conformes au standard d'isolation MINERGIE P.

MINERGIE P est le nouveau standard de construction de la société à 2000 watts.

→ [www.2000watt.ch](http://www.2000watt.ch)

## 2 Constructions existantes

Le standard MINERGIE rénovation est appliqué prioritairement pour toutes les rénovations et transformations de bâtiment.

Toutes les rénovations atteignent les valeurs limites du label MINERGIE rénovation (indice énergétique pondéré). On peut renoncer à la ventilation mécanique.

Transformations mineures: pour les éléments concernés, appliquer les valeurs U du Programme Bâtiments.

Lors de rénovations, on s'efforcera d'atteindre le standard MINERGIE pour les nouvelles constructions.

Des ventilations contrôlées doivent être installées là où apparaît une contrainte supplémentaire (bruit extérieur, humidité, etc.).

Prendre en considération des mesures futures pour les détails constructifs. Eviter les problèmes de condensation pouvant intervenir dans les constructions trop hermétiques (concept de ventilation selon la norme SIA 180).

→ [www.leprogammebatiments.ch](http://www.leprogammebatiments.ch)

Le niveau d'exigences MINERGIE (ou même MINERGIE P) des nouvelles constructions est le standard rénovation de la société à 2000 watts.

## 3 Utilisation efficace de l'électricité

Les nouvelles constructions et les rénovations de bâtiments autres que les habitations répondent aux exigences supplémentaires du module MINERGIE luminaires.

On choisira prioritairement des appareils électroménagers et de bureautique très performants.

Pour les grandes constructions autre que les habitations, (par exemple les maisons de retraite), l'utilisation de l'électricité pour les processus (par ex. les cuisines et les blanchisseries) doit être justifiée et optimisée en phase de planification.

Le module MINERGIE luminaires permet l'application des exigences du module MINERGIE-éclairage.  
→ [www.toplicht.ch](http://www.toplicht.ch)

Les exigences par catégorie d'appareils figurent sur le site  
→ [www.topten.ch](http://www.topten.ch)

selon la recommandation la norme SIA 380/4 «l'énergie électrique dans le bâtiment»

## 4 Energies renouvelables pour la chaleur

Les énergies renouvelables couvrent au moins 40% des besoins de chaleur des nouvelles constructions et 50% des besoins de chaleur pour l'eau chaude sanitaire des constructions existantes.

On s'efforcera de couvrir l'entier des besoins de chaleur avec des énergies renouvelables.

Exception en cas de raccordement au chauffage urbain.

Dans la société à 2000 watts, les énergies renouvelables doivent, à long terme, couvrir l'essentiel des besoins des bâtiments.

## 5 Santé et construction durable

Choisir des matériaux de constructions sans risque pour la santé et favorables du point de vue écologique. Les constructions offrent un climat intérieur sain. On se trouve clairement en dessous des valeurs limites ou des valeurs indicatives reconnues.

L'énergie grise est prise en compte dès la phase de planification.

Spécifications selon les fiches ECO-CFC « construction écologique ». Devis selon la méthode des eco-devis.

→ [www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch)

Selon cahier technique SIA 2032 « Energie grise ». Les Objectifs de performance énergétique SIA traitent aussi de l'énergie grise.

## 6 Durabilité dans les concours d'architecture et les études

Le respect des principes du développement durable est un critère de décision dans les concours d'architecture et les études de projets.

Un concept de bâtiment doit prévoir toute mesure permettant d'encourager une mobilité énergétiquement efficace et favorable à l'environnement.

Le respect des principes du développement durable pour des constructions nouvelles peut être contrôlé, par exemple, avec l'aide de la méthode SNARC (publication SIA D0200) ou du logiciel Sméo.

→ [www.eco-bau.ch](http://www.eco-bau.ch) → [www.smeo.ch](http://www.smeo.ch)

La société à 2000 watts et les objectifs d'efficacité énergétique de la SIA tiennent également compte de l'impact de la mobilité induite par la phase de construction.

## 7 Exploitation

Un contrôle de qualité sera fait au cours des deux premières années suivant la mise en service, au moyen de mesures.

Pour les bâtiments existants, on réalisera un bilan énergétique ainsi qu'une optimisation de l'exploitation.

L'exploitation des infrastructures publiques est assurée par 100% d'électricité d'origine renouvelable (dont 50% de courant vert au moins labellisé naturemade star ou équivalent).

Cela permet de détecter des potentiels d'optimisation ou même des défauts ainsi que d'informer et sensibiliser les utilisateurs.

La consommation d'énergie doit diminuer de 5% en 5 ans.

→ [www.energho.ch](http://www.energho.ch)

Un certificat énergétique (CECB<sup>®</sup>) ou l'affichage des performances énergétique (Display<sup>®</sup>) sera établi dans les quatre ans pour les principaux bâtiments communaux.

→ [www.citedelenergie.ch/display.php](http://www.citedelenergie.ch/display.php)

→ [www.cecb.ch](http://www.cecb.ch)

Dans la société à 2000 watts, les bâtiments doivent être alimentés principalement par des énergies renouvelables.

---

## MUNICIPALITE

### REPONSE

à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Line Rouyet  
relative aux achats publics équitables

Renens, le 11 décembre 2012

Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2011, Madame la Conseillère communale Line Rouyet et consorts ont interpellé la Municipalité concernant la politique d'achat équitable de la commune. En marge de cette interpellation, il est évoqué la réponse de la Municipalité à l'interpellation du 2 avril 2009 de Monsieur le Conseiller communal Michele Scala sur le même thème qui établissait un premier bilan de la situation et des argumentations sur les pistes potentielles à suivre. Depuis, une campagne de l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OESO), aujourd'hui devenue Solidar sur les achats équitables, a été lancée en 2010. Celle-ci permettait aux citoyen(ne)s d'envoyer un courriel automatique à sa commune pour encourager cette dernière à prendre en compte cette problématique. La réponse de la Municipalité à cette campagne a suscité les interrogations dont cette interpellation fait l'objet.

La Municipalité est en mesure de répondre aux questions de Mme Rouyet de la manière suivante :

#### **1. Serait-il possible de nous fournir une liste plus ou moins exhaustive des achats équitables effectués ces dernières années ?**

En passant en revue les différents services de l'administration communale, il est possible de mettre en avant les achats suivants :

*Pour l'administration générale :*

- La majorité des publications communales sont imprimées sur du papier labellisé FSC qui prend en compte des critères environnementaux et sociaux.
- Un concept global du mobilier de l'administration est en place depuis 2010. Le commerce choisi est basé à Renens. Le mobilier provient d'Allemagne. L'entreprise est labellisée ISO 14'001 et TÜV. Les lampes de bureau définies sont labellisées Minergie.

*Pour les services environnement et bâtiments :*

L'achat des habits de travail pour le Service Environnement-Maintenance et le secteur de la conciergerie représente un montant annuel de Fr. 25'000.-. Lors du choix du matériel, les critères comme la sécurité du travailleur et le confort du personnel priment sur le critère lié à l'achat équitable. En 2011, un certain nombre d'habits de travail labellisés ont eu lieu :

- Différentes vestes et pantalons de travail, labellisés Öko Tex Standard 100<sup>1</sup>. La marque choisie possède sa fabrique au Vietnam. Les employés bénéficient de salaires élevés, d'un service de soin médical et d'une cantine gratuite qui dispense des repas équilibrés.

---

<sup>1</sup> Label international pour les textiles exempts de substances nocives

- Salopettes de travail, dont la marque a obtenu une accréditation de Flo Cert, organisation chargée de gérer les missions d'inspection pour le label Fairtrade<sup>2</sup>.
- T-shirts et polos, issus d'une marque leader en matière d'amélioration des conditions de travail.
- Depuis la mise au point d'un concept environnemental lors de manifestations à Renens, le choix pour la vaisselle a été fait pour des couverts biodégradables et également des gobelets réutilisables consignés. Ces derniers sont actuellement nettoyés et stockés auprès de l'association Ecovaisselle de Lausanne qui travaille en partenariat avec Caritas. Ecovaisselle s'inscrit dans les ateliers insertion et logistique (AIL) de Caritas Vaud, partenaire depuis mai 2011. Le secteur AIL soutient une cinquantaine de personnes en réinsertion dans des activités professionnelles aussi diverses que la logistique, l'informatique, la lingerie, le secrétariat, le transport et la restauration. Dans le cadre de l'Atelier Ecovaisselle, les tâches assurées sont : préparation des commandes transmises par le bureau, réception et tri de la vaisselle en retour, lavage des gobelets, séchage de la vaisselle à l'air libre (espace propre, sec et sans poussière), reconditionnement dans les caisses, scellage et étiquetage, inventaire des caisses et du matériel en dépôt.
- Concernant le choix du bois acheté par l'atelier de menuiserie du Centre technique communal, une préférence est donnée au bois labellisé FSC.

*Pour le service culture, jeunesse et sports :*

- Lors de manifestations organisées par le service, les produits de restauration sont choisis auprès des commerçants de Renens. Dans la mesure du possible, la priorité est donnée aux produits frais et de saison. Pour les autres types d'achat, le facteur de proximité est retenu pour des critères de service après-vente, de contact humain et de soutien à l'économie locale.
- Les équipements du personnel de la piscine proviennent d'un fournisseur prenant largement en compte le respect des conditions des travailleurs.

*Pour le service social :*

- Les repas des garderies et des lieux d'accueil pour enfants en milieu scolaires (APEMS) sont labellisé "fourchette verte", label santé décerné aux restaurants qui proposent des repas équilibrés en respectant les critères de la pyramide alimentaire. AFIRO (association pour la formation initiale, la réadaptation et l'occupation), ayant pour but la réadaptation professionnelle et la création d'emplois adaptés en faveur de personnes en situation de handicap, s'occupe de préparer ces repas. Les produits alimentaires comme le miel, les bananes, les céréales, la pâte chocolatée sont issus du commerce équitable.
- Un accent est mis sur tous les matériaux de récupération, notamment pour les bricolages des enfants. Les achats d'articles de seconde main sont également une pratique courante.
- A noter que les publications de la fondation "Education et développement"<sup>3</sup>, traitant du commerce équitable, sont utilisées pour sensibiliser les collaborateurs, les enfants et également les parents.

*Pour le service informatique:*

- Les achats en informatique se font auprès de revendeurs et de partenaires de la région. La majeure partie de ce matériel est de la marque Hewlett-Packard (HP). Cette entreprise a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> mai 2012, un code de déontologie pour l'ensemble de ses partenaires. De plus, lors de la dernière évaluation faite par l'organisation Greenpeace en 2011 (guide pour une électronique responsable), HP se trouvait en tête du baromètre des principaux producteurs d'électronique. Les critères de cette étude sont les engagements des fabricants

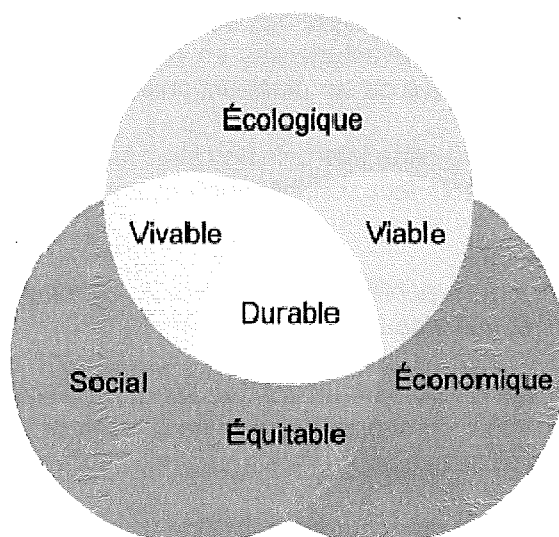
<sup>2</sup> Label d'achat équitable

<sup>3</sup> <http://www.globaleducation.ch>

d'électronique en matière de développement durable sur l'ensemble de la chaîne de production, la durée de vie des produits, l'utilisation de papier issu de la destruction des forêts anciennes et celle de minerais provenant de régions en conflit, ainsi que les critères de toxicité, de recyclage et d'efficacité énergétique.

## **2. Dans la mesure où rien ne semble avoir vraiment changé depuis l'interpellation de M. Michele Scala, qu'est-il prévu pour favoriser les achats équitables ?**

Plus que les achats équitables, qui ne tiennent compte que des critères sociaux et économiques, la Municipalité souhaite favoriser les achats durables ou responsables, prenant en compte les 3 piliers du développement durable.



Dans ce but, la Municipalité a élaboré un engagement et des directives sur les achats responsables au sein de l'administration communale. Ce document, annexé à la présente réponse à l'interpellation, établit une méthode lors de l'achat de fournitures courantes et fixe des critères et des objectifs à atteindre. Cette façon de faire s'appuie sur le Guide pour des achats professionnels responsables des cantons de Vaud et Genève ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)). De plus, pour les achats de plus de Fr. 20'000.- et en dehors des procédures de marchés publics dès Fr. 100'000.-, les directives communales demandent que le service exige du fournisseur soumissionnaire un questionnaire relatif à son engagement social et environnemental (Annexe 2 des directives). Si les conditions de participation sont remplies, l'engagement social comptera pour 10% au maximum dans l'évaluation, l'engagement environnemental comptera pour 5% au maximum.

La Ville de Renens pratique l'achat centralisé pour les fournitures de bureau et le papier. La mise en place d'une centrale communale d'achat généralisée a été étudiée pour tous les objets courants. Cette option n'a pas été retenue car la masse critique pour ce genre de service n'est pas atteinte à Renens. A noter que dans le canton de Vaud, la centrale cantonale d'achat n'est actuellement pas disponible pour les communes alors que celle de Genève approvisionne les communes en nombreuses fournitures et en intégrant les critères du développement durable.

## **3. Solidar étant engagé sur cette question, est-il envisagé de prendre contact avec l'association, voire de la rencontrer pour tenir compte de leurs propositions et idées en la matière ?**

Solidar est une référence connue de l'administration communale de Renens en terme d'achat équitable<sup>4</sup>. La Ville de Renens profite déjà largement des diverses publications de qualité de cette

<sup>4</sup> L'achat équitable : Guide à l'usage des communes et des cantons par l'Œuvre suisse d'entraide ouvrière (OSEO)  
[http://www.kehrseite.ch/data/7CCD05DF/SAH\\_Leitfaden\\_web.pdf](http://www.kehrseite.ch/data/7CCD05DF/SAH_Leitfaden_web.pdf)

organisation. Selon les besoins, la Ville de Renens établira le contact et favorisera l'échange d'expériences sur ce thème. A noter que la Ville de Renens fait partie de l'association Coord21 qui réunit les délégués au développement durable des cantons et des villes romandes. Les achats professionnels font partie des thèmes traités en priorité par cette association. Cette plate-forme permet d'échanger sur les critères sociaux et environnementaux à prendre en compte et sur les expériences relatives à la manière d'introduire des processus pour les achats responsables dans les communes.

**4. Est-il prévu de développer une meilleure coordination entre services et d'intégrer, en plus des aspects environnementaux, ceux sociaux ?**

Au vu des objectifs émis dans les directives d'achats responsables, la Municipalité demande aux services communaux de réaliser une analyse des besoins avant tout achat, d'optimiser les procédures pour bénéficier de conditions plus avantageuses en harmonisant les articles de base utilisés et en groupant les commandes sur l'année ou sur plusieurs années.

Le travail réalisé pour répondre à cette interpellation s'est fait en étroite collaboration avec les services concernés, ce qui permet à la fois leur sensibilisation et une approche pragmatique qui tient compte de la réalité des marchés.

Les directives municipales seront publiées sur le site de la commune, en y ajoutant des liens vers les sites de conseils existants et utiles pour les particuliers.

La Municipalité est soucieuse de prendre en compte les dimensions sociale et environnementale dans les achats de l'administration communale, en tenant compte de la taille des marchés et des entreprises avec lesquelles elle travaille.

En conclusion, Madame la Conseillère communale Line Rouyet peut compter sur l'engagement de la Municipalité pour augmenter, dans la mesure de ses moyens, sa contribution à soutenir une politique d'achats publics durables et équitables.

---

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de Madame la Conseillère communale Line Rouyet et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 13 octobre 2011, relative aux achats publics équitables.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (LS)

Jean-Daniel Leyvraz

**Annexes**

- Achats responsables : Engagement et directives pour 2013-2016 de la Ville de Renens
- Annexe 1 : objectifs 2013 – 2016 et indicateurs
- Annexe 2 : questionnaire et engagement social et environnemental

# Ville de Renens

## ACHATS RESPONSABLES

### Engagement et directives pour 2013-2016

#### 1. Engagement pour des achats publics responsables

Parvenir à un développement durable correspond à trouver un équilibre à long terme entre une économie saine et efficiente, une société équitable et solidaire, et un environnement respecté. Pour atteindre cet objectif chaque activité compte, y compris les achats des collectivités publiques. La Municipalité s'engage donc pour que les produits achetés par la Ville respectent les principes du développement durable, c'est-à-dire :

- qu'ils soient rationnels et qu'ils participent au développement économique, en particulier local, à l'amélioration de la qualité et à l'optimisation des coûts;
- qu'ils soient produits dans le respect de l'être humain;
- qu'ils tiennent compte des exigences de la protection de l'environnement.

En adoptant la présente directive, qui se fonde sur le *Guide pour des achats professionnels responsables* des cantons de Vaud et Genève ([www.achats-responsables.ch](http://www.achats-responsables.ch)), la Municipalité effectue un premier pas pour formaliser les procédures d'achats effectués par les services, et y intégrer de manière systématique les préoccupations économiques, environnementales et sociales. De ce premier pas découlera un processus d'amélioration continu. Cet engagement contribuera à la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de la Municipalité et renforcera l'exemplarité de l'administration communale.

#### 2. Champs d'application

La présente directive couvre les achats de fournitures courantes effectués par l'administration communale, c'est-à-dire le papier et les fournitures de bureau, le matériel électronique, le mobilier, les produits de nettoyage, les vêtements, les véhicules, les produits alimentaires. Suite à une phase test d'une année, et en fonction de l'expérience acquise, elle pourrait être élargie à d'autres produits ou d'autres marchés.

#### 3. Directives

##### 3.1 Procédure

Lorsque les achats dépassent le seuil de CHF 100'000.- les règles des procédures de marchés publics sur invitation ou ouvertes s'appliquent strictement. Lorsque les achats sont en-dessous de ce seuil les procédures peuvent être plus souples mais elles doivent tout de même s'inspirer des règles de mise en concurrence valant pour l'ensemble des marchés publics. En particulier pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- il faut procéder comme suit

- Faire un appel d'offres pour obtenir au moins deux offres, voire trois idéalement, sauf dans les cas particuliers (produits très spécifiques, compatibilité avec du matériel existant, absence de concurrence, ...). Il est recommandé de demander également plusieurs offres pour des achats de moindre importance.
- Refaire un appel d'offres au moins tous les deux ans pour les commandes répétitives, par exemple le papier ou les produits d'entretien.
- Evaluer les offres selon une méthode systématique et transparente (critères, pondération, documentation).
- Evaluer les offres en fonction :
  - du meilleur rapport qualité/prix ;
  - de l'engagement social (maximum 10%) et environnemental (maximum 5%) du fournisseur.

### 3.2 Evaluation du besoin et économique

- Avant tout achat, réaliser une analyse des besoins à l'aide des questions suivantes :
  - A quel besoin répond l'achat ?
  - Peut-il être satisfait d'une autre manière ?
  - Les spécifications du produit sont-elles adaptées au besoin ?
  - La solution prévue pourra-t-elle s'adapter à une éventuelle évolution du besoin ?
  - La quantité commandée correspond-elle réellement au besoin ?
  - Est-il possible d'emprunter ou de louer ce matériel à une autre entité, interne ou externe?
- Optimiser les procédures et critères d'achat pour bénéficier de conditions plus avantageuses : harmoniser les articles standards utilisés par les services (véhicules, vêtements, économat, mobilier), grouper les commandes sur l'année ou pour plusieurs services.
- Favoriser les articles de qualité et à longue durée de vie, plutôt que les articles devant être remplacés fréquemment parce qu'ils s'abîment, ne se réparent pas, ne se rechargent pas, ne s'adaptent pas ou se démodent.
- Dans l'évaluation du prix, tenir compte du prix des consommables, des coûts des prestations accessoires, des coûts d'installation ou de service après-vente.

### 3.3 Evaluation sociale et environnementale des entreprises

Pour toute commande supérieure à CHF 20'000.- (une commande unique ou une série de commandes sur une année), l'acheteur demandera aux fournisseurs invités à faire une offre, de remplir et retourner signé avec l'offre, le questionnaire relatif à l'engagement social et environnemental du fournisseur (voir Annexe 2).

Si les conditions de participation sont remplies, l'engagement social comptera pour 10% au maximum dans l'évaluation, l'engagement environnemental comptera pour 5% au maximum.

### 3.4 Exigences et préférences relatives aux produits

En principe, les produits disponibles sur le marché doivent être conformes aux normes légales. Toutefois, les acheteurs doivent se tenir au courant de ces normes et de leur évolution et y rester attentifs lors des acquisitions. Le *Guide des achats professionnels responsables* rappelle, pour chaque type de produits, les bases légales en vigueur.

Le *Guide des achats professionnels responsables* propose des recommandations. Chaque acheteur est encouragé à consulter ces recommandations et à les prendre en considération, dans la mesure du possible, pour les achats le concernant.

Par ailleurs, pour l'ensemble des achats certains aspects environnementaux transversaux méritent d'être pris en considération dans l'évaluation des produits :

- Tenir compte de l'écobilan des produits, c'est-à-dire de tous les impacts environnementaux tout au long de leur cycle de vie et en particulier de l'énergie grise contenue dans les produits (consommée dans les phases de production, de transport et d'élimination).
- Préférer les produits minimisant les distances de transport et/ou les produits livrés par le rail.
- Préférer les produits (machines/véhicules) dont le lieu d'entretien se trouve à proximité de Renens.
- Préférer les produits peu emballés ou emballés avec des matériaux recyclés ou recyclables.



## **4. Organisation, suivi, communication**

### **4.1 Organisation et suivi**

Chaque service acheteur est responsable de la mise en œuvre des exigences et recommandations figurant dans la présente directive, ainsi que de remplir les objectifs fixés pour 2013-2016.

Le responsable environnemental de la Ville est chargé :

- d'accompagner et de soutenir les services concernés dans la mise en œuvre de la directive de sorte à atteindre les objectifs fixés à l'Annexe 1;
- d'établir un bilan fin 2016;
- de proposer une évolution de la directive en tenant compte des expériences acquises, de l'évolution du cadre légal et du marché des produits concernés, ainsi que des efforts supplémentaires réalisables par la Ville.

### **4.2 Communication**

Les résultats des efforts entrepris en faveur d'achats responsables seront communiqués annuellement au Conseil communal dans le cadre du rapport de gestion.

L'engagement de la Ville en faveur des achats responsables fera également l'objet d'une communication régulière sur le site Internet [www.renens.ch](http://www.renens.ch).

Ainsi adopté par la Municipalité dans sa séance du 14 décembre 2012.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ**

La Syndique :

Le Secrétaire municipal:

**Annexes : Objectifs 2013-2016  
Questionnaire**

ANNEXE 1

OBJECTIFS 2013 – 2016 ET INDICATEURS

Champ d'action	Responsabilité	Objectifs	Indicateurs	Etat de la situation
<b>Procédure</b>	Tous les services	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- assurer la traçabilité de la procédure d'achat et des critères pris en compte	Nombre de dossiers complets (offres, critères, pondération, évaluation) par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-	A réaliser
<b>Evaluation des entreprises</b>	Tous les services	Pour tout achat ou groupe d'achats de plus de CHF 20'000.- disposer de la réponse au questionnaire du fournisseur sélectionné	Nombre de questionnaires disponibles par rapport au nombre d'adjudications de plus de CHF 20'000.-	A réaliser
<b>Fourniture bureau</b>	Tous les services	Centraliser l'achat des fournitures de bureau	Nombre d'articles courants	Réalisé
	Tous les services	Diminuer la part du matériel en matières synthétiques	Part du matériel de classement en matières synthétiques	A réaliser
	Tous les services	Augmenter la part du matériel en papier/carton/bois et au moins labellisé FSC 100%	Part du matériel en papier/carton/bois labellisé FSC 100%	A réaliser
<b>Papier - publications</b>	Tous les services	Augmentation de la part des flyers et publications produits en papier recyclé ou FSC 100%	Part des flyers et publication en papier recyclé	Réalisé
<b>Papier - bureau</b>	Tous les services	Centraliser l'achat du papier courant et des enveloppes	Nombre de fournisseur	Réalisé
	Tous les services	Le papier utilisé et les enveloppes sont labellisés Ange Bleu ou FSC Recycling	Part du papier labellisé Ange Bleu ou FSC Recycling	Réalisé
<b>Informatique</b>	Service informatique	Poursuivre le passage des imprimantes individuelles aux imprimantes ou copieurs multifonctions collectifs	Nombres d'imprimantes individuelles	Réalisé
	Service informatique	Etudier la collaboration avec le PAIR (Partenariat des Achats Informatiques Romands) et son engagement en faveur d'achats responsables		A réaliser
	Service informatique	Améliorer la performance énergétique des serveurs	Consommation électrique des serveurs (implique de poser un compteur individuel)	A réaliser

<b>Mobilier</b>	Administration générale	Mise en application de la directive communale sur l'achat de mobilier : Décision municipale N°2/2009 Mobilier de l'administration – concept global	Nombre d'achat non conforme à la directive	Réalisé
<b>Vêtements</b>	CJS, Bâtiments, Environnement, Piscine, etc.	Acheter en commun les vêtements standards pour tous les services	Achat réalisé en commun	A réaliser
	CJS, Bâtiments, Environnement, Piscine, etc.	Augmenter la part des vêtements portant le label Öko-Tex Standard et/ou World Fair Trade	Part des vêtements labellisés	En cours
<b>Produits d'entretien</b>	Bâtiments	Centraliser complètement les achats de produits et supprimer les stocks individuels	Quantité de produits stockée dans les bâtiments	Réalisé
	Bâtiments	Augmenter la part des produits répondant aux exigences les plus élevées	Part des produits répondant aux exigences les plus élevées	En cours
	Bâtiments	Renforcer la formation des collaborateurs à l'usage des produits de nettoyage	Nombre de formations suivies par les concierges	En cours
<b>Véhicules et machines</b>	Tous les services	Mise en application des Directives environnementales pour l'acquisition et la gestion des véhicules et des machines lourdes de la Direction Environnement et Maintenance de 2010 à l'ensemble de l'administration communale.	Nombre de véhicules et machines non conformes aux directives	Réalisé
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules bénéficiant d'une étiquette Energie A	Part de véhicules A	En cours
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules répondant à la norme Euro la plus élevée	Part de véhicules avec la norme Euro la plus élevée	En cours
	Environnement-Maintenance	Augmenter la part des véhicules à gaz	Part de véhicules à gaz	En cours
<b>Nourriture et boissons</b>	Tous les services	Augmenter la part de produits labellisés équitables ou locaux		A réaliser

## ANNEXE 2

### QUESTIONNAIRE ENGAGEMENT SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

**Engagée dans une démarche en faveur d'un développement durable, la Municipalité de Renens tient compte dans l'évaluation des offres, de l'engagement social et environnemental de ses fournisseurs. Ces critères viennent compléter ceux du prix et de la qualité des produits, qui restent prioritaires.**

**Elle vous demande donc de bien vouloir remplir, signer et retourner ce questionnaire avec votre offre.**

#### 1. Nom ou raison sociale

Nombre d'emplois (équivalents plein temps) : .....

#### 2. Conditions de participation

Votre entreprise s'engage à :

- être inscrite au Registre du commerce si cette inscription est requise par la loi;
- respecter les usages professionnels et les conditions de base relatives à la protection des travailleurs, en particulier les conventions collectives si elles existent;
- payer les assurances sociales obligatoires;
- payer les impôts à la source retenus sur les salaires du personnel concerné;
- respecter les dispositions légales relatives à l'égalité entre hommes et femmes, notamment en matière d'égalité salariale.

#### 3. Pour mieux connaître votre entreprise

**Merci de répondre aux questions ci-dessous qui permettront de mieux connaître votre entreprise. Son engagement social et environnemental comptera pour 15% au maximum dans l'évaluation de l'offre.**

Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine social (type Eco-Entreprise ou équivalent) ? Oui / Non

Si oui de quel type ? .....

Votre entreprise prend-elle des mesures pour la santé et la sécurité au travail ? Oui / Non

Votre entreprise forme-t-elle des apprentis ? Oui / Non

Si oui, combien en a-t-elle formés au cours des cinq dernières années ? .....

Votre entreprise encourage-t-elle la formation continue (financement, accord de congés payés) ? Oui / Non

Votre entreprise accueille-t-elle des personnes souffrant d'un handicap ? Oui / Non

Votre entreprise accueille-t-elle des personnes en réinsertion ? Oui / Non

Votre entreprise soutient-elle financièrement des associations locales ou régionales ? Oui / Non

Votre entreprise a-t-elle obtenu une certification qualité officielle dans le domaine environnemental (type ISO 14'001, Eco-Entreprise, EMAS ou équivalent) ? Oui / Non

Si oui, de quel type ? .....

Votre entreprise a-t-elle pris des mesures pour un usage rationnel de l'énergie (assainissement du bâtiment-s, optimisation des processus de production/travail, sensibilisation des collaborateurs, utilisation d'électricité verte, production d'énergie renouvelable) ? Oui / Non

Votre entreprise applique-t-elle une politique d'achat préservant l'environnement (critères de choix des matériaux et des produits, critères de choix des fournisseurs) ? Oui / Non

Votre entreprise prend-elle des mesures pour limiter les risques d'atteinte à l'environnement (gestion des déchets, pollution, nuisances sonores, gestion de l'eau, mobilité au sein de l'entreprise, etc.) ? Oui / Non

**Souhaitez-vous apporter d'autres informations sur l'engagement social et environnemental de votre entreprise ?**

Le soussigné confirme l'engagement de son entreprise et l'exactitude des indications ci-dessus,

Lieu et date : .....

Le représentant de l'entreprise :  
.....